

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent

ETAIENT PRESENTS : SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François (Artigat), COURET Jean-Luc (Le Carla Bayle), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas d'Azil), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à SARDA Manuel, COURET Jean-Luc à SANS Jean-François, LECLERC Jean à COMMENGE Jean-Claude, DEJEAN Jean-Paul à DESCUNS Lyliane, BLANDINIERES Lydia à SACILOTTO Claudine, LABORDE Jean à COURNEIL Jean-Claude, MARTINEZ Rolande à BERDOU Raymond, ROUMAT Guy à BERDOU Raymond, SUPERY Jean-Marc à COSTES Jean-Paul

ORDRE DU JOUR:

- 1 – Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 04 avril 2022
 - 2 – Vote des Budgets Primitifs 2022 des budgets annexes et du budget principal
 - 3 – Vote des taux des taxes, des TEOM et du montant de la taxe GEMAPI
 - 4 - Vote des subventions économiques
 - 5 - Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - 6 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
 - 7 – Attribution des aides à l'emploi dans le cadre du plan de revitalisation Kawneer
 - 8 - Signature de la Convention cadre de partenariat 2022 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - 9 – Signature de l'avenant 2022 à la convention avec l'Office de Tourisme
 - 10 - Aides à l'immobilier d'entreprises : Brasserie COHOP à Pailhès
 - 11- Délégation d'octroi d'aides à projet touristique : ROGÉZ-ÖCHIN à Sieuras
 - 12 – Actualisation du plan de financement des 2 pôles Petite Enfance
 - 13 – Réalisation de prêts pour les acquisitions de matériel voirie, les constructions et autres opérations d'investissement lourd
 - 14 - Remplacement de François CALATAYUD à la délégation au SPECTOM et à la CLECT
 - 15 - Présentation des marchés notifiés en 2021
- Questions et informations diverses (à soumettre 48 heures maximum avant la réunion du conseil communautaire)

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil communautaire du 4 avril 2022.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 4 avril 2022.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Monsieur Le Président explique que la séance sera consacrée à valider les budgets élaborés sur propositions de la commission conjointe "finances" et "fiscalité" réunie le 9 mai 2022 et du bureau réuni le 9 mai 2022.

Philippe Jaloux et Jean Claude COMMENGE présentent le Budget Primitif pour le budget annexe Transport à la Demande, le budget annexe de la Zone d'Activité de Lézat sur Lèze, la Zone d'Activité de Daumazan sur Arize, le budget annexe Contrat Educatif Local Arize Lèze, le budget Annexe Hôtel d'Entreprises et le Budget Principal de la Communauté de Communes Arize-Lèze.

► Il est proposé à l'assemblée une mise au vote des budgets Primitifs

L'assemblée procède au vote du budget annexe Transport à la Demande

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe de la Zone d'Activités de Lézat

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe de la Zone d'Activités de Daumazan

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe CEL Arize Lèze

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du Budget annexe Hôtel d'Entreprises

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du Budget Primitif du Budget Principal

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur Le Président indique que ces budgets apportent une meilleure visibilité sur les finances de la communauté de communes après 5 années de fonctionnement et de développement, il précise qu'il s'agit d'une année de transition pour évaluer des perspectives à moyen terme.

3 – VOTE DES TAUX DES TAXES, DES TEOM ET DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI

VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES

Jean Claude COMMENGE présente à l'assemblée le tableau proposé par le Bureau des taxes sur le foncier (TFB et TFNB) sans augmentation des taux:

Communauté de Communes	Taux 2021	Bases 2022	Proposition Taux 2022	Produit fiscal
Taxe Foncier bâti	8,22 %	10 234 000	8,22 %	841 235 €
Taxe Foncier non bâti	45,30%	760 700	45,30%	344 597 €
			TOTAL BP 2022	1 185 832 €

Jean Claude COMMENGE précise que le Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) proposé par le Bureau communautaire reste fixé à 34,61 % soit un produit attendu de 514 997 € pour 2022.

Communauté de Communes	Taux 2021	Bases 2022	Proposition Taux 2022	Produit fiscal
Cotisation Foncière des Entreprises	34,61 %	1 488 000 €	34,61 %	514 997 €

L'assemblée procède au vote pour les Taux des 3 taxes proposés par le Bureau

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le Budget Primitif 2022 du SPECTOM intègre une participation de la Communauté de Communes Arize-Lèze concernant la zone V181, pour les communes de la vallée de l'Arize, évaluée sur les bases fiscales prévisionnelles estimées, suivant le tableau ci-dessous :

Bases fiscales prévisionnelles	Produit 2022 attendu	Taux appelé / bases officielles
3 899 961	602 153 €	15,44 %

► Il est proposé à l'assemblée de voter le Taux de 15,44 % pour la zone V181

L'assemblée procède au vote pour le Taux de 15,44 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la zone V181

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le Budget Primitif 2022 du SPECTOM intègre une participation de la Communauté de Communes Arize-Lèze concernant la zone V124, pour les communes de la vallée de La Lèze, évaluée sur les bases fiscales prévisionnelles estimées suivant le tableau ci-dessous :

Bases fiscales prévisionnelles	Produits 2022 attendus	Taux appelé / bases officielles
6 497 890	1 003 274 €	15,44 %

► Il est proposé à l'assemblée de voter le Taux de 15,44 % pour la zone V124

L'assemblée procède au vote pour le Taux de 15,44 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la zone V124

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de voter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2022. Cette taxe couvre les participations financières de la Communauté de Communes auprès des deux syndicats de rivières le SMIVAL et le SMBVA. Le montant nécessaire s'élève à 98 288 €.

► Il est proposé à l'assemblée de voter le montant de la taxe GEMAPI à la somme de 98 288 € pour l'année 2022.

L'assemblée procède au vote pour fixer le montant de la taxe GEMAPI à la somme de 98 288 € pour l'année 2022

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Président présente le tableau des subventions 2022 aux structures économiques proposées par le Bureau du 9 mai 2022 :

Aide aux structures	Proposition 2022
Office du Tourisme	96 496 €
Chambre de Commerces et d'Industrie	5 000 €
Initiative Ariège	5 000 €
Agence Attractivité Ariège	17 600 €
TOTAL	124 096 €

Il précise que l'agence AAA recentre ses missions pour la promotion à l'implantation d'entreprises sur le territoire ariégeois.

Il présente les nouvelles missions de la CCI concernant notamment l'instruction des dossiers d'aides à l'immobilier d'entreprises.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer sur le montant des subventions aux structures économiques tel que présenté.

L'assemblée procède au vote pour attribuer le montant des subventions aux structures économiques tel que présenté.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Concernant l'attribution des subventions 2022 aux collèges, aux associations à vocation culturelle, sportive ou sociale, il est proposé par le Bureau Communautaire du 9 mai 2022 :

- de voter une enveloppe globale inscrite au Budget Primitif similaire au compte administratif 2021.
- d'instruire les demandes de subventions déposées en 2022, pour chacune des associations, uniquement à l'achèvement de la saison festive, sur présentation d'un bilan d'activité détaillé et chiffré.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider les modalités d'instruction des demandes de subventions 2022 telles que présentées.

L'assemblée procède au vote pour valider les modalités d'instruction des demandes de subventions 2022 telles que présentées.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une ligne de trésorerie est ouverte auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée depuis le 21 juin 2021 pour un montant de 305 000 € pour une durée de 1 an. Il convient de se prononcer sur la suite à donner à ce crédit.

► Le Président propose de reconduire la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 305 000,00 €, utilisée pour financer les participations aux services communautaires Enfance et jeunesse ainsi que les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

L'assemblée procède au vote pour reconduire la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 305 000 €

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Monsieur Le Président explique les éléments de procédure concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, à savoir :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. **en matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. **en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues** : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 pour la Communauté de Communes, son budget principal et ses budgets annexes.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023 la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée d'approuver le passage de la Communauté de Communes à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

L'assemblée procède au vote pour autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2023.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 - ATTRIBUTION DES AIDES A L'EMPLOI DANS LE CADRE DU PLAN DE REVITALISATION KAWNEER

Monsieur le Président indique à l'assemblée que suite à la séance du comité technique d'engagement du plan de revitalisation KAWNEER, en date du 15 avril 2022, il a été décidé, par ses membres, de valider les demandes d'aides suivantes :

Projet	Entreprise	Postes créés	Fonction	Date Embauche	Proposition aide
1	Artégia Charpente	1.1	Manoeuvre	18/01/2022	3 000 €
2	Eychenne & Fils	2.1	Poseur	01/04/2022	5 000 €
3	Fabrice Pailhes (Evergreen 09)	3.1	Ouvrier paysagiste	01/03/2022	3 000 €
4	Sans & Fils	4.1	Ouvrier d'exécution	03/01/2022	5 000 €
5	Garage Mécariège	5.1	Secrétaire	03/01/2022	3 000 €
6	Boulangerie DE OLIVEIRA	6.1	Boulangier - Pâtissier	30/06/2022	3 000 €
7	Alu EO	7.1	Monteur menuiserie	Dès que possible	4 400 €
		7.2	Monteur vitreur	Dès que possible	
		7.3	Manutentionnaire logistique	Dès que possible	
				TOTAL	26 400 €

Laurent PANIFOUS rappelle l'historique du dispositif et souligne l'efficacité avec laquelle la communauté de communes a géré la promotion et la gestion du dossier.

Il précise que la finalisation du financement des créations d'emplois s'est soldé en moins de un an, ce qui tend à démontrer le dynamisme économique du territoire.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le montant des aides à attribuer suivant la décision des membres du Comité Technique d'Engagement:

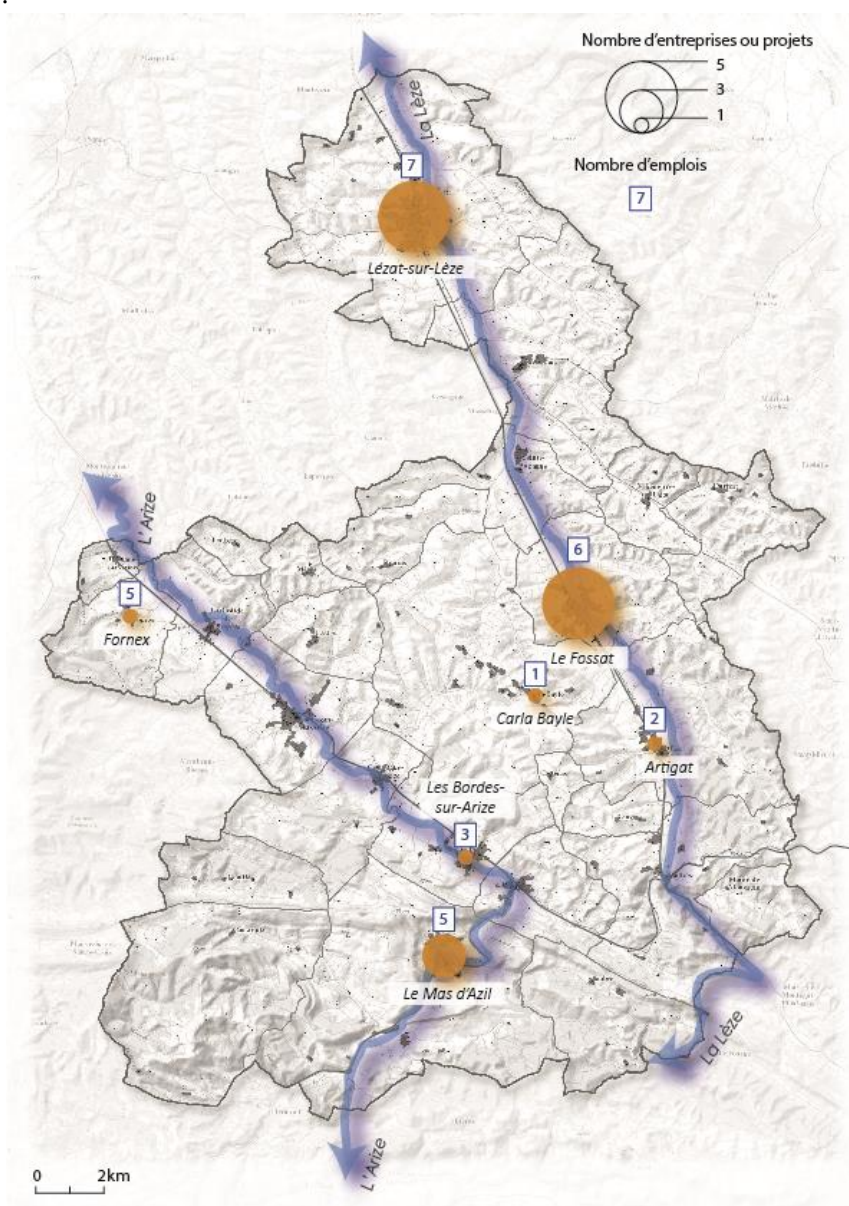
L'assemblée procède au vote pour approuver le montant des aides à attribuer suivant la décision du Comité Technique d'Engagement.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur le Président explique à l'assemblée que 3 entreprises (Batilèze, ASAP et Pons Plaquiste Peintre) ont informé la communauté de communes que des salariés embauchés avec l'aide du dispositif Kawneer ne font plus parties des effectifs.

Il indique que le Comité de pilotage a décidé de réintégrer, dans l'enveloppe financière globale, le solde de l'aide non consommé.

Monsieur le Président présente à l'assemblée la répartition géographique des entreprises bénéficiaires du dispositif KAWNEER :



Monsieur le Président informe l'assemblée de l'enveloppe globale consommée par les aides octroyées, à ce jour, dans le cadre du plan de revitalisation KAWNEER.

Statut	Structure	Ville	Montant
SARL	MANU ESPACE VERT	Lézat sur Lèze	5 000 €
SASU	MEV PAYSAGES	Lézat sur Lèze	8 000 €
SARL	BATILEZE	Le Fossat	1 500 €
SARL	RIVES METALLIQUES	Lézat sur Lèze	3 000 €
SASU	GARAGE DE L'ARIZE	Le Mas d'Azil	3 000 €
SELARL	BASCOULES ET GIASI	Lézat sur Lèze	3 000 €
SARL	SOCOMEX	Fornex	15 000 €
ASSO	KOKOPELLI	Le Mas d'Azil	7 000 €
SARL	TRANSPORT PEREZ	Lézat sur Lèze	5 000 €
EURL	TETE	Le Mas d'Azil	3 000 €
SAS	ASAP	Le Fossat	6 500 €
SARL	LES GIROUETTES	Carla Bayle	3 000 €
SAS	PONS PLAQUISTE PEINTRE	Le Fossat	1 500 €
SARL	FUMECO	Artigat	8 000 €
SAS	METALU	Le Fossat	3 000 €
SARL	FLAVAMA	Le Fossat	3 000 €
ASSO	CERR (LA RESSOURCERIE)	Les Bordes sur Arize	5 100 €
SARL	ARTEGIA CHARPENTE	Les Bordes sur Arize	3 000 €
SARL	EYCHENNE & FILS	Sabarat	5 000 €
SARL	FABRICE PAILHES (EVERGREEN 09)	Lézat sur Lèze	3 000 €
SARL	SANS & FILS	Lézat sur Lèze	5 000 €
SARL	GARAGE MECARIEGE	Carla Bayle	3 000 €
SAS	BOULANGERIE DE OLIVEIRA	Le Fossat	3 000 €
SAS	MGA (ALU EO)	Lézat sur Lèze	4 400 €
Total général			110 000 €

► Le Président propose à l'assemblée de valider le montant des subventions à attribuer suivant les tableaux présentés.

L'assemblée procède au vote pour valider le montant des subventions à attribuer suivant les tableaux présentés.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 - SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2022 AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes et la Chambre de Commerces et d'Industrie de l'Ariège ont manifesté leur volonté commune de cadrer leur coopération pour favoriser le développement économique et de l'emploi du territoire intercommunal et pour optimiser à cette fin leurs moyens humains, techniques et financiers.

Il indique qu'il s'agit de signer pour 2022 une convention avec la CCI sur les domaines d'intervention prioritaires suivants (Cf Projet de convention joint à la convocation):

- Connaissance du territoire
- Animation du territoire
- Aménagement et promotion du territoire
- Développement du territoire
- Représentation économique du territoire

Il indique que le coût forfaitaire de cette offre aux intercommunalités de l'Ariège est déterminé par la taille de son tissu économique, donnant lieu à un coût forfaitaire annuel établi à 5 000.00 € HT.

► Le Président propose à l'assemblée de valider les éléments de la convention cadre de partenariat avec la CCI suivant le modèle présenté et de l'autoriser à signer le document.

L'assemblée procède au vote pour valider les éléments de la convention cadre de partenariat avec la CCI suivant le modèle présenté et de l'autoriser à signer le document.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

9 – SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION OFFICE DE TOURISME 2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que La Communauté de Communes Arize Lèze confie à l'Office de Tourisme Intercommunal des Vallées de l'Arize et de la Lèze l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique touristique territoriale dans le cadre d'une convention d'objectif.

Il explique qu'il s'agit d'actualiser annuellement par avenant le montant de la subvention calculé sur la population DGF, à savoir : 96 496 € pour 2022.

► Le Président propose à l'assemblée de valider les éléments de l'avenant 2022 de la convention d'objectif avec l'office de tourisme tels que présentés et de l'autoriser à signer le document.

L'assemblée procède au vote pour valider éléments de l'avenant 2022 de la convention d'objectif avec l'office de tourisme tels que présentés et autoriser Le Président à signer le document.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES : BRASSERIE COHOP A PAILHES

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet d'extension du bâtiment de l'entreprise de brasserie COHOP sur la commune de Pailhes.

Il informe l'assemblée que l'entreprise COHOP s'est engagée sur un projet d'extension du bâtiment pour un montant total d'investissements de 102 578,77 € suivant le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant
Travaux de construction	102 578,77 €
Acquisition de terrains	0 €
Honoraires liés à la conduite de projet	0 €

CO-FINANCEMENTS	Montant	Taux
Région Occitanie (évaluation prévisionnelle)	21 541 €	21 %
Etablissement Public de Coopération Intercommunale Dont 50 % de délégation d'octroi d'aide au Département	9 232 €	9 %
Sous-total financement public	30 773 €	30 %
Autofinancement privé	71 805,77 €	70 %
Total HT	102 578,77	

Il indique que COHOP a sollicité une subvention de 9 232 € auprès de la communauté de communes pour financer l'immobilier d'entreprise, il précise que cette aide permet un cofinancement à parité avec le Département par un octroi d'aide de 4 616 €.

► Le Président propose à l'assemblée d'allouer une aide financière à l'entreprise COHOP de 9 232 € répartie à parité entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes suivant les modalités suivantes :

- le versement d'une aide directe de 4 616 € à l'entreprise COHOP
- la délégation partielle de la compétence pour l'octroi de l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège d'un montant de 4 616 €.

L'assemblée procède au vote pour valider une aide financière à l'entreprise COHOP de 9 232 € répartie à parité entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes suivant les modalités suivantes :

- le versement d'une aide directe de 4 616 € à l'entreprise COHOP**
- la délégation partielle de la compétence pour l'octroi de l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège d'un montant de 4 616 €.**

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

11 - DELEGATION D'OCTROI D'AIDES A PROJET TOURISTIQUE : GITE ROGEZ-OCHIN A SIEURAS

Monsieur le Président informe l'assemblée du projet de Madame ROGEZ-OCHIN concernant la rénovation du gîte de Figarèdes d'En Haut sur la commune de Sieuras, et de son plan de financement prévisionnel :

Entreprise	Nature de l'investissement	Montant subventionnable	Délibération communautaire	Département de l'Ariège	Taux
Mme ROGEZ-OCHIN	Rénovation du Gîte	9 607,21 €	1 921,44 €	1 921,44 €	20 %
TOTAL		9 607,21 €	1 921,44 €	1 921,44 €	20 %

Il précise que les travaux sont réalisés exclusivement par des entreprises ariégeoises, ce qui signifie que pour 1€ d'aide publique, le porteur de projet investit 6,46 € en Ariège, dont 3,02 € sur le territoire de la Communauté de Communes Arize Lèze.

Il indique que le service Tourisme du Département de l'Ariège a donné un avis favorable sur ce projet, pour attribuer à Madame ROGEZ-OCHIN une aide d'un montant total de 1 921,44 €.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour approuver le plan de financement du projet de Madame ROGEZ-OCHIN de rénovation du gîte de Figarèdes d'En Haut, dans le cadre d'une délégation d'octroi de l'aide au Conseil Départemental de l'Ariège d'un montant de 1 921,44 €.

L'assemblée procède au vote pour approuver le plan de financement du projet de Madame ROGEZ-OCHIN de rénovation du gîte de Figarèdes d'En Haut, dans le cadre d'une délégation d'octroi de l'aide au Conseil Départemental de l'Ariège d'un montant de 1 921,44 €.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Anne COURTIAL souhaiterait connaître les modalités d'installation d'une entreprise sur le territoire.

Laurent PANIFOUS explique les éléments de procédure et d'instruction de la CCI pour ces installations.

12- ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES 2 POLES PETITE ENFANCE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 7 décembre 2021, concernant l'actualisation des plans de financement sur les projets de création des deux pôles petite enfance.

Il rappelle le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 9 février concernant la mise en concurrence de maîtrise d'œuvre sur ce projet, à savoir :

ENTREPRISE	VALEUR TECHNIQUE	NOTE TECHNIQUE	NOTE PRIX	NOTE FINALE	CLASSEMENT GENERAL
ROUSSEL	19,5	11,7	5,39	17,09	5
CM2A	19,5	11,7	8,00	19,70	1
RAYNAL	19,5	11,7	7,03	18,73	2
LD2A	18	10,8	7,42	18,22	3
SIRACH	17,5	10,5	6,82	17,32	4

Il indique que sur la base de l'analyse et de la pondération des critères effectuées et de la qualité technique du mémoire, c'est l'offre de l'entreprise CM2A (Munoz) qui a été retenue.

Il explique que le montant des opérations doit être revu à la hausse notamment en raison d'une évaluation sous-estimée des projets dans le cadre de l'étude de faisabilité initiale en termes de surfaces et de ratios du coût à la construction ainsi que du contexte de crise impactant sévèrement le prix des matériaux.

Concernant le projet de pôle petite enfance de Lézat sur Lèze :

Le Président présente le plan de financement actualisé de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTION	MONTANT	ORIGINE	MONTANT
Travaux	1 200 000 €	Etat Plan Rebond CAF 36,18%	500 000 €
		Europe LEADER 14,47 %	200 000 €
Maîtrise d'œuvre	100 200 €	MSA 10,85 %	150 000 €
Etudes	11 800 €	Région Occitanie 5,43 %	75 000 €
		Département de l'Ariège 13,02 %	180 000 €
Mobilier	70 000 €	Total Subventions 79,96 %	1 105 000 €
		Autofinancement 20,04 %	277 000 €
TOTAL DEPENSES	1 382 000 €	TOTAL RECETTES	1 382 000 €

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer :

- pour valider le plan de financement présenté sur le projet de pôle petite enfance de Lézat sur Lèze.
- Pour l'autoriser à solliciter des cofinancements complémentaires auprès de la MSA, du LEADER, de La Région et du Département de l'Ariège

L'assemblée procède au vote pour

- pour valider le plan de financement présenté sur le projet de pôle petite enfance de Lézat sur Lèze.
- Pour l'autoriser à solliciter des cofinancements complémentaires auprès de la MSA, du LEADER, de La Région et du Département de l'Ariège

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Concernant le projet de pôle petite enfance du Fossat :

Le Président présente le plan de financement actualisé de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTION	MONTANT	ORIGINE	MONTANT
Travaux	550 000 €	Etat Plan Rebond CAF 42,42 %	270 000 €
		Région Occitanie 11,78 %	75 000 €
Maîtrise d'œuvre	45 925 €	Département Ariège 12,96 %	82 500 €
Etudes	10 500 €	MSA 12,57 %	80 000 €
		Total Subventions 79,74 %	507 500 €
Mobilier	30 000 €	Autofinancement 20,26 %	128 925 €
TOTAL DEPENSES	636 425 €	TOTAL RECETTES	636 425 €

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer :

- pour valider le plan de financement présenté sur le projet de pôle petite enfance du Fossat.
- Pour l'autoriser à solliciter des cofinancements complémentaires auprès de la MSA, de La Région et du Département de l'Ariège

L'assemblée procède au vote pour

- pour valider le plan de financement présenté sur le projet de pôle petite enfance du Fossat.
- Pour l'autoriser à solliciter des cofinancements complémentaires auprès de la MSA, de La Région et du Département de l'Ariège

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

13- REALISATION DE PRETS POUR LES ACQUISITIONS DE MATERIEL VOIRIE, LES CONSTRUCTIONS ET AUTRES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT LOURD

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le financement, sans prêt, des acquisitions de matériel voirie, des constructions et autres opérations d'investissement lourd risque de fragiliser, à moyen terme, le budget principal de fonctionnement, il rappelle les taux bancaires en vigueur.

► Le Président propose à l'assemblée de contractualiser des prêts pour l'autofinancement des acquisitions de matériel voirie, des constructions et autres opérations d'investissement lourd.

L'assemblée procède au vote pour contractualiser des prêts pour l'autofinancement des acquisitions de matériel voirie, des constructions et autres opérations d'investissement lourd.

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

14- REMPLACEMENT DE FRANÇOIS CALATAYUD A LA DELEGATION AU SMECTOM ET A LA CLECT

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il s'agit de remplacer François CALATAYUD sur la délégation au SMECTOM et comme membre de la CLECT

► Le Président propose à l'assemblée remplacer François CALATAYUD :

- sur la délégation au SMECTOM par Monsieur Ramon BORDALLO
- comme membre de la CLECT par Monsieur Ramon BORDALLO

L'assemblée procède au vote pour remplacer François CALATAYUD :

- sur la délégation au SMECTOM par Monsieur Ramon BORDALLO
- comme membre de la CLECT par Monsieur Ramon BORDALLO

44 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

15 – PRESENTATION DES MARCHES NOTIFIES EN 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée des marchés qu'il a signé suite à la délégation qu'il a reçu du conseil communautaire :

1 – MARCHE ANIMATION OPAH-RU:

ALTAIR 35 500 € HT/an soit 177 500 € HT pour 5 ans

2 – TRAVAUX DE VOIRIE :

ISCRA (aménagement sentier Lac Filhet)	10 640,14 € HT
GARCIA (aménagement sentier Lac Filhet)	22 694,44 € HT
NAUDIN (travaux enrochement Villeneuve du Latou)	38 145,00 € HT
NAUDIN (travaux enrochement Camarade)	32 270,00 € HT
CROA TP (travaux pont sur A7 Carla Bayle)	12 760,00 € HT
CROA TP (travaux VC 11 Sabarat)	38 190,00 € HT
CROA TP (travaux VC 1 Montfa)	28 035,00 € HT
CROA TP (travaux VC 7 Mas d' Azil)	21 390,00 € HT

3 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'ARIZE:

PROMADENT (matériel cabinet dentaire)	39 562,50 € HT
LA TANNERIE (meublier salles d'attentes)	2 664,00 € HT
BUT Pamiers (meublier studio et salle de réunion)	1 258,28 € HT

4 – TRAVAUX AMENAGEMENT :

MODULTO (modulaire garage SMECTOM)	43 306,00 € HT
ALTER EGO (aménagement nouveau secrétariat)	6 619,40 € HT
ENEDIS (travaux branchements bâtiment siège)	3 617,07 € HT

5 – ACQUISITION DE MATERIEL :

PAROT VI (camion neuf)	106 450,00 € HT
Bergerat Monnoyeur (mini pelle)	18 000,00 € HT
CTP (gravillonneur)	17 450,00 € HT
RABAUD (balayeuse)	16 066,00 € HT
ESPACE ABRIBAT (tracteur tondeuse)	5 741,67 € HT
MARLAUD (rachat Berlingo Citroën)	5 166,67 € HT
Microtice (matériel informatique)	3 598,32 € HT
LOCA EXT (5 défibrillateurs)	6 850,00 € HT

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 – MUTUALISATION DES SERVICES

Laurent PANIFOUS informe l'assemblée qu'il a été, une nouvelle fois, sollicité par des maires au sujet d'une potentielle mise en œuvre de personnel mutualisé sur une fonction technique ou administrative.

Il rappelle que le sujet avait été débattu lors de la dernière Conférence des Maires, mais suite au recensement des besoins et en l'absence de demandes concrètes, le projet avait été annulé.

Il indique que l'enjeu doit permettre une solidarité avec les communes les plus modestes afin qu'elles ne soient pas lésées au niveau du secrétariat administratif.

Il propose qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'évaluer la faisabilité d'encadrer ce type de services au sein de la communauté de communes.